

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE

**PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LE PACTE DE
CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE
SOLIDARITE 2006-2008**

Octobre 2005

SOMMAIRE

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2004	3
I.1. Secteur réel et inflation	3
I.2. Finances publiques et dette	5
1.2.1. Les recettes	5
1.2.2. Les dépenses.....	5
I.3. Balance des paiements	6
I.4. Situation monétaire	7
II. LES TENDANCES POUR 2005	8
II.1. Secteur réel et inflation	8
II.2. Finances publiques et dette	9
II.2.1 Situation à fin juin 2005	9
II.2.2 Les projections à fin décembre 2005	11
II.3. Balance des paiements	12
II.4. Situation monétaire	13
III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2006 - 2008	14
III.1. Orientations générales	14
III.2. Objectifs	15
III.3. Les politiques économiques	16
III.3.1. Politique budgétaire	17
III.3.2. Politique d'endettement	18
III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit	19
IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2006	21
IV.1. Secteur réel et inflation	21
IV.2. Finances publiques et dette	23
IV.3. Balance des paiements	25
IV.4. Situation monétaire	25
ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES	28

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est inscrit ces dernières années dans une dynamique d'intégration économique et sociale, de concert avec les autres pays membres de l'UEMOA. En effet, la faiblesse des échanges commerciaux et le plafonnement de la croissance économique des pays de la zone ont poussé l'UEMOA à entreprendre d'importantes réformes en vue d'asseoir de meilleures stratégies d'insertion dans l'économie régionale et mondiale. Ces stratégies s'articulent autour de réformes relatives aux politiques fiscales et douanières ainsi qu'à l'harmonisation des outils permettant d'évaluer le respect de critères de convergence.

En 2004, malgré l'amorce d'une reprise en Côte d'Ivoire, la situation économique de l'Union a été marquée par un ralentissement. En effet, la croissance du PIB est estimée à 3,0 % en 2004 contre 3,2 % en 2003. Toutefois, en 2005, une accélération est attendue avec un taux de croissance de 3,7 %. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,5 % en 2004 contre 1,3 % en 2003.

La situation des finances publiques s'est dans l'ensemble détériorée. En effet, des tensions de trésorerie ont, dans certains pays, débouché sur des accumulations d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. En conséquence, pour la plupart des économies de l'Union, l'état de convergence s'est dégradé.

Toutefois, le Sénégal a obtenu ces deux dernières années des résultats, dans l'ensemble encourageants, avec un taux de croissance réelle du PIB supérieur à 6% en moyenne. Le niveau d'inflation est resté maîtrisé et contenu en dessous du plafond communautaire de 3%. Au niveau des finances publiques, des efforts importants ont été déployés visant à améliorer le système de gestion des dépenses, à simplifier la fiscalité et à maintenir le déficit budgétaire à des niveaux soutenables. Cependant, le déficit du compte extérieur courant, hors transferts officiels, est resté à un niveau supérieur à la norme fixée par l'UEMOA. Au total, le Sénégal a pu consolider la stabilité de sa situation macroéconomique, en respectant en 2003 et en 2004, sept (07) des huit (08) critères de surveillance multilatérale.

En 2005, il est attendu une amélioration de la situation des finances publiques. Toutefois, un ralentissement de l'activité économique semble inévitable en raison de la flambée des cours du baril de pétrole.

Sur la période 2006-2008, le Gouvernement cherchera à consolider et à améliorer les résultats obtenus au niveau du secteur réel, des finances publiques, des comptes monétaires et des échanges extérieurs. A cet effet, la réalisation des objectifs sera fondée sur la poursuite d'une politique économique rigoureuse susceptible d'entraîner des mutations de qualité et permettre une meilleure articulation entre l'économie et le social avec notamment une amélioration du niveau de couverture des services sociaux.

Après la présentation de l'évolution récente de la situation économique pour l'année 2004 et les tendances en 2005, le Programme Pluriannuel passe en revue les objectifs et stratégies de convergence sur la période 2006-2008, les politiques économiques permettant sa mise en œuvre, avant de dégager le programme de convergence de l'année 2006 qui est cohérent avec le projet de loi de finances 2006.

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2004

I.1. Secteur réel et inflation

L'environnement économique et financier est marqué en 2004 par une flambée du prix du baril de pétrole qui a dépassé 50 dollars en septembre 2004 et d'importantes infiltrations d'essaims de criquets pèlerins dans le territoire sénégalais. Malgré ces facteurs exogènes, le rythme de l'activité économique s'est consolidé en 2004, grâce à une bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire. Par conséquent, la croissance réelle du PIB a atteint 6,2% après 6,5% en 2003. Les effets du péril acridien ont été limités, grâce à une bonne mobilisation de ressources (matérielles et financières) internes et externes et une protection efficace des grandes zones de production, notamment celles du sud.

La croissance du **secteur primaire** s'est établie à 4,3% en 2004 contre 19,8% en 2003 du fait essentiellement du sous-secteur agricole. En effet, ce sous-secteur a crû de 4,2% contre 36,3% en 2003. Les résultats de la campagne agricole font ressortir un bilan globalement satisfaisant, en dépit d'une campagne agricole caractérisée par l'infiltration de nombreux essaims de criquets pèlerins dans la partie nord du pays. La baisse de 21% de la production céréalière a été largement compensée par une hausse de 31% de la production d'arachide.

Le sous-**secteur de l'élevage** a progressé de 5% en 2004 en raison de l'amélioration des rendements consécutive à la poursuite de la politique de promotion de la production locale de viande.

S'agissant du **sous-secteur de la pêche**, la reprise a été maintenue avec une croissance de 2,4% après une hausse de 4,9% en 2003.

Le sous-**secteur de la forêt** reste marqué par une croissance modérée en rapport avec la politique de maintien de l'équilibre écologique. Il a évolué de 3,2% en 2004 contre 4,0% en 2003.

Quant au **secteur secondaire**, la croissance est estimée à 5,6% grâce à la bonne tenue de l'ensemble des sous-secteurs, exceptées les mines et les huileries. En effet, malgré le regain de dynamisme de l'extraction de phosphate avec la disponibilité, en année pleine du phosphate de la carrière de Tobène, le sous-secteur des mines et carrières a enregistré une baisse de 11,9% en raison de la diminution de l'activité d'extraction d'autres mines et carrières, notamment le sel.

Les activités **des huileries** poursuivent leur tendance baissière amorcée depuis 2002. En effet, après la baisse de 22,8% en 2003, le secteur a accusé un nouveau repli de 17,3% en 2004. Cette contre-performance reste imputée à l'insuffisance des graines destinées à la trituration en raison du faible niveau de collecte et de l'épuisement des stocks de graines d'arachides d'huileries.

Malgré les investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à l'amélioration de la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans

l'électrification rurale, le niveau d'activité dans le **sous-secteur de l'énergie** a été relativement faible avec une croissance de 1,1% en 2004 contre 18,4% en 2003.

S'agissant du sous-secteur du **Bâtiment et Travaux Publics**, la croissance reste très soutenue en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages, soutenue en partie par les transferts des sénégalais de l'extérieur. Le sous-secteur enregistre une hausse de 13% en 2004 contre 10,5% en 2003.

Nonobstant la persistance de l'environnement peu favorable pour l'acide phosphorique, les « autres industries » ont retrouvé un regain de dynamisme avec une hausse de 7,0%, grâce à la progression des sous-secteurs de fabrication de matériaux de construction, du raffinage de pétrole et des autres industries alimentaires.

Au niveau du **secteur tertiaire**, la croissance s'est établie à 7,7% en 2004, essentiellement tirée par le sous-secteur des Transports et Télécommunications. En effet, ce sous-secteur affiche une progression de 13,3% grâce à la hausse de l'activité des télé-services.

Les **activités commerciales** ont maintenu leur rythme de progression avec une croissance de 6,1% contre 4,2% en 2003, du fait d'un meilleur approvisionnement des marchés résultant du bon comportement de l'ensemble des secteurs et du renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur les marchés.

Les offres de **service de santé et d'éducation** ont progressé respectivement de 4% et 7,0% en raison des efforts consentis dans ces secteurs prioritaires, notamment, le renforcement des effectifs à travers la politique de recrutement dans la fonction publique.

S'agissant du niveau des prix, le **déflateur du PIB** est estimé à 1,9% en 2004 contre 0,9% en 2003. Cette hausse résulte en partie de la flambée du prix du baril de pétrole. Cependant, son impact sur les prix à la consommation reste modéré, grâce au maintien de la baisse des prix des produits locaux.

Pour ce qui est des emplois du PIB, la **consommation finale**, en termes réels a crû moins vite que le PIB en 2004 (5,1%). Cette situation résulte du ralentissement du rythme de la consommation privée qui enregistre une croissance de 5% contre 7% en 2003. Toutefois la consommation publique a connu un regain de dynamisme en 2004 avec une hausse de 5,3% après une quasi-stagnation en 2003. Le niveau de **l'épargne intérieure** s'est amélioré en affichant un taux de 9,8% contre 7,7% en 2003.

L'**investissement** a progressé de 11% en termes réels, du fait essentiellement de l'investissement public (21,2%). L'investissement privé a augmenté de 5%. En conséquence, le taux d'investissement s'est établi à 23,4% contre 20,7% en 2003. Au total, la demande intérieure augmente de 6,2% en termes réels.

S'agissant de la demande extérieure nette, les importations ont augmenté plus vite que les exportations. En effet, le volume des biens et services provenant de l'extérieur a progressé de 5,9%, tandis que le volume des ventes à l'étranger augmente de 3,6%.

Ainsi au terme de l'année 2004, le taux d'inflation annuelle mesuré par l'IHPC est estimé à 0,5% en 2004 contre une inflation quasi nulle en 2003, soit largement en dessous du seuil de 3% retenu par l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Cependant, malgré un différentiel d'inflation favorable par rapport aux principaux partenaires, l'économie sénégalaise a enregistré sur l'ensemble de l'année 2004 des pertes de compétitivité de 0,2% contre 2,8% en 2003 du fait de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie des pays industrialisés hors de la zone euro. Toutefois, **les gains de compétitivité** cumulés depuis la dévaluation sont estimés à plus de 32%, soit à peu près au même niveau qu'au lendemain de la dévaluation.

I.2. Finances publiques et dette

L'année 2004 a été marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui s'est traduit par un bon comportement des recettes fiscales et un niveau satisfaisant d'exécution des dépenses publiques.

1.2.1. Les recettes

Les recettes budgétaires totales recouvrées en 2004 s'établissent à 776,8 milliards contre 720 milliards en 2003, soit une augmentation de 56,8 milliards en valeur absolue et 7,9% en valeur relative. Cette amélioration provient essentiellement des recettes fiscales qui ont progressé de 9,1% portant ainsi le taux de pression fiscale à 18,3 %.

1.2.2. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont estimées à 965,5 milliards contre 850 milliards en 2003 soit un accroissement de 115,4 milliards en valeur absolue et de 13,6% en valeur relative, imputable essentiellement aux dépenses en capital.

Les dépenses courantes s'établissent à 553,9 milliards en 2004 contre 529,5 milliards en 2003, soit une progression de 4,6%. La masse salariale se situe à 217,6 milliards contre une réalisation de 203,7 milliards en 2003 en raison notamment de la mise en œuvre du programme spécial de recrutement. Elle enregistre ainsi une hausse de 14 milliards en valeur absolue et de 6,8% en valeur relative. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'établit à 29,5% contre un plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA. Les autres dépenses courantes s'élèvent à 289,6 milliards contre 281,2 milliards en 2003 soit une hausse de 3%.

Les dépenses en capital sont chiffrées à 413,2 milliards en 2004 contre 311,4 milliards en 2003 soit un accroissement de 101,8 milliards en valeur absolue et 32,7% en valeur relative. Les dépenses en capital sur financement interne s'élèvent à 221,2 milliards augmentant ainsi de 58 milliards par rapport à 2003. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales se situe ainsi à 30% contre environ 24,1%

en 2003, soit au-delà du seuil de 20% retenu par l'UEMOA. S'agissant des dépenses en capital financées sur ressources extérieures, elles passent de 148,2 milliards à 192 milliards entre 2003 et 2004, soit une progression de 43,8 milliards.

Les comptes spéciaux du trésor ont été arrêtés en excédent de 5,1 milliards contre 5,3 milliards en 2003. Quant aux correspondants du Trésor, ils affichent un excédent de 20 milliards en 2004 contre 5,8 milliards en 2003 en raison notamment de la bonne tenue des comptes de l'IPRES.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2004, un excédent budgétaire de base (hors PPTTE et coûts temporaires des réformes structurelles) de 2,4% du PIB. Le déficit global sur la base des ordonnancements se situe à 3,2% du PIB contre 1,6% en 2003, soit une dégradation de 1,6 points par rapport à l'année précédente, s'expliquant par le renforcement des dépenses en capital, puisque 80% des ressources PPTTE y sont consacrées.

Pour ce qui est du **financement du déficit budgétaire**, le financement intérieur s'est établi à -42,3 milliards contre -16,5 milliards en 2003 traduisant le désengagement de l'Etat notamment vis-à-vis du secteur bancaire. En ce qui concerne le financement extérieur, il s'établit à 145,3 milliards. Les tirages s'élèvent à 159,6 milliards dont 146,5 milliards de tirages sur prêts projets.

S'agissant de **la dette publique**, son poids a considérablement baissé suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en avril 2004 et le passage au Club de Paris en juin 2004. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2004 à 2013,8 Milliards de Fcfa, soit environ 50% du Produit Intérieur Brut. La dette publique extérieure est estimée à 1865,1 milliards en décembre 2004 et baisse ainsi de 8,1% par rapport à son niveau de décembre 2003 qui était de 2 028,9 milliards.

I.3. Balance des paiements

D'un niveau de 253,9 milliards, soit 6,9% du PIB en 2003, le déficit courant est passé à 270 milliards en 2004, soit 6,7 % du PIB. Cette évolution traduit celle de l'ensemble des composantes du compte courant.

Le déficit de la balance commerciale est estimé à 533 milliards en 2004 contre 470 milliards en 2003, soit une dégradation de 63 milliards traduisant un accroissement en valeur des importations de biens (108 milliards) plus important que celui des exportations (44 milliards).

Les exportations globales de biens sont estimées à 775 milliards en 2004 en progression de 6,1% par rapport à leur niveau de 2003. Cette évolution est attribuable à la bonne tenue des ventes à l'extérieur de tous les produits d'exportation, à l'exception des produits arachidières, des phosphates et du sel.

Les importations de biens se sont établies en 2004 à 1 308 milliards contre 1 200 milliards un an plutôt, soit un accroissement de 9%, résultant principalement de la hausse des achats de produits pétroliers, de biens intermédiaires et de biens d'équipements.

En effet, la facture pétrolière est estimée en hausse de 17,3% en raison du raffermissement des cours, toutefois atténuée par la dépréciation du dollar. En définitive, les prix des produits pétroliers, exprimés en francs CFA ont progressé de 19,1% en 2004.

Le déficit de la balance des services et revenus s'est établi à 98 milliards en 2004 contre 92,2 milliards en 2003 du fait de l'accroissement des sorties au titre du fret en liaison avec la hausse des importations.

L'excédent de la balance des transferts courants est évalué à 362 milliards en 2004 contre 308,3 milliards en 2003, soit une baisse de 6,5 milliards, résultant notamment des transferts publics qui sont passés sur la période de 67,3 milliards à 51,9 milliards du fait notamment de la réduction de l'aide budgétaire de 18,9 Milliards à 4,6 milliards.

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 395 milliards en 2004 contre 301,1 milliards en 2003, soit un accroissement de 94,1 milliards dû à l'amélioration simultanée du compte de capital et du compte des opérations financières.

En définitive, la balance des paiements dégage en 2004 un solde global excédentaire de 125 milliards. Cette évolution est imputable à l'amélioration du compte de capital et d'opérations.

I.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2004 est marquée par un renforcement de 125,5 milliards des avoirs extérieurs nets, une hausse de 3,8 % du crédit intérieur et une progression de 12,9% de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires passe de 550,8 milliards en décembre 2003 à 676,3 milliards en décembre 2004, soit une amélioration de 125,5 milliards intégralement imputable à la Banque Centrale.

S'agissant du crédit intérieur, il s'établit à 880,9 milliards en décembre 2004 contre 848,8 milliards en décembre 2003, soit une hausse de 32,1 milliards, imputable à l'accroissement de 72,3 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement s'est améliorée de 40,2 milliards entre 2003 et 2004 en passant de 64,2 milliards en décembre 2003 à 24 milliards en 2004. Ce qui traduit un désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé.

En revanche, l'encours des crédits à l'économie a crû de 72,3 milliards, passant de 784,6 milliards à 856,9 milliards du fait d'une augmentation des crédits ordinaires et des crédits de campagne.

La masse monétaire a progressé de 12,9% en 2004, passant de 1280,6 milliards en décembre 2003 à 1445,8 milliards en décembre 2004. Cet accroissement de la liquidité globale profitant essentiellement aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées qui progressent

de 16,8%. La circulation fiduciaire quant à elle augmente légèrement entre 2003 et 2004 en passant de 337,5 milliards à 344,3 milliards.

II. LES TENDANCES POUR 2005

II.1. Secteur réel et inflation

Les tendances de l'activité économique du Sénégal calées sur les résultats du premier semestre sont marquées par la persistance de la flambée des prix du baril de pétrole qui laissent augurer une croissance du PIB de 5,1% contre 6,2% en 2004. Ce ralentissement s'explique par la baisse du rythme de l'activité du secteur industriel. Le redressement du secteur primaire (7,4%), notamment la production agricole et le dynamisme du secteur tertiaire (5,3%) ont permis de maintenir la croissance au dessus de 5%.

Au niveau du secteur primaire, la croissance est estimée en 2005 à 7,4 % contre 4,3% en 2004, en raison d'une pluviométrie abondante et bien répartie dans l'espace et dans le temps. Ainsi, le bon comportement de la campagne laisse présager une progression satisfaisante de la production agricole. La croissance du sous - secteur est attendue à 10 % contre 4,2% en 2004.

Le sous secteur de l'élevage devrait croître de 5% en 2005, en raison notamment de la progression numérique de certaines espèces (petits ruminants et volailles grâce à la vaccination) et de l'amélioration du poids moyen des animaux. Cette progression reste encore insuffisante pour relever le niveau de consommation moyenne annuelle de viande par habitants et limiter les importations notamment de la viande blanche.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, sa croissance est attendue à 1,9% en 2005 contre 2,4% en 2004. En raison du redressement de la pêche artisanale qui enregistrerait une hausse de 13% des débarquements. Par contre, la pêche industrielle accuserait une baisse.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du sous-secteur de la forêt est attendue à 3,2% contre 4% en 2004.

Au niveau du secteur secondaire, les tensions inflationnistes sur le marché du pétrole, n'ont pas été favorables à l'évolution de l'activité industrielle. La croissance en 2005 est attendue à 3% contre 5,6% en 2004.

La hausse des prix des produits pétroliers affecterait les sous secteurs du raffinage, de l'énergie et des autres industries. En effet, l'activité du sous-secteur du raffinage baisserait de 11,1% tandis que celle des sous-secteurs de l'énergie et des autres industries progresserait respectivement 0,9% et 2,8%.

Le sous-secteur du Bâtiment et Travaux Publics resterait très dynamique en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages. Le rythme de la croissance serait maintenu en moyenne à 13%, au même niveau qu'en 2004.

Le secteur tertiaire serait moins affecté par les hausses des prix des produits pétroliers. La croissance de ce secteur est attendue à 5,3% en 2005 contre 7,7% en 2004 et resterait essentiellement tirée par le secteur des transports et télécommunications qui croîtrait de 10,4% en 2005.

Les activités commerciales progresseraient de 4,6% en 2005 contre 6,1% en 2004. Ce ralentissement s'expliquerait par la légère baisse des marges sur les produits du secteur secondaire.

Le niveau général des prix, mesuré par le délateur du PIB est attendu en hausse de 2,6% par rapport à 2004. Cette augmentation résulterait essentiellement de la flambée du prix du baril de pétrole. Quant à l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, elle se situe à 1,4% en fin septembre 2005 et est attendue à 1,5% à fin décembre 2005 et resterait en dessous du seuil de 3% retenu dans le cadre du pacte de convergence et de solidarité.

Concernant les emplois du PIB, le niveau de l'épargne intérieure baisserait légèrement en affichant un taux de 9,5% contre 9,8% en 2004, traduisant une croissance de la consommation finale supérieure à celle du PIB. Le taux d'investissement devrait atteindre 23,6% contre 23,4% en 2004. En conséquence, la demande intérieure augmenterait de 5% en termes réels.

Pour ce qui est de la demande extérieure, le volume des exportations de biens et service croîtrait de 3,1% contre 3,6% en 2004, tandis que le volume des importations augmenterait de 2,1% contre 5,9% en 2004.

II.2. Finances publiques et dette

II.2.1 Situation à fin juin 2005

La gestion des finances publiques au deuxième trimestre 2005 a été caractérisée par une progression satisfaisante du niveau de recouvrement des recettes et une gestion prudente des dépenses budgétaires.

Les **recettes budgétaires** recouvrées au premier semestre 2005 s'élèvent à 442 milliards contre 392,9 milliards à la même période en 2004. Elles enregistrent ainsi une progression de 49,1 milliards en valeur absolue et 12,5% en valeur relative essentiellement imputable aux recettes fiscales.

Les recettes fiscales s'établissent à 435,6 milliards contre 377 milliards un an auparavant soit une amélioration de 58,6 milliards. Cette hausse des recettes fiscales s'explique par l'évolution favorable des impôts directs et indirects qui augmentent respectivement de 19,9% et 13,6%.

Les impôts directs passent de 117,8 milliards au premier semestre 2004 à 141,3 milliards à la même période en 2005, augmentant ainsi de 23,5 milliards. L'impôt sur les sociétés enregistre une hausse de 17,3

milliards en s'établissant à 81,7 milliards contre 64,4 milliards à la même période de l'année 2004. L'impôt sur le revenu affiche une hausse de 5,5 milliards, essentiellement imputable à l'impôt sur les personnes physiques qui progresse de 4,5 milliards en s'établissant à 47,8 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 43,3 milliards un an auparavant. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières quant à lui s'accroît de 1 milliard passant de 5,7 milliards à 6,7 milliards.

S'agissant des impôts indirects, les recouvrements ont atteint 277,3 milliards sur le premier semestre 2005 contre 244 milliards à la même période de l'année passée, soit un accroissement de 33,3 milliards en valeur absolue et 13,6% en valeur relative.

Les taxes sur biens et services, bénéficiant de l'amélioration conjuguée de la TVA intérieure et de la TVA à l'importation, ont crû de 17,8% passant de 190,3 milliards au premier semestre 2004 à 224,1 milliards sur la même période en 2005.

La TVA à l'importation s'est établie à 88,5 milliards contre 73,9 milliards un an auparavant s'améliorant ainsi de 14,6 milliards. Quant aux droits de porte, ils accusent une baisse de 0,5 milliard sur la période s'établissant à 53,2 milliards contre 53,7 milliards un an auparavant.

Le montant recouvré en droits d'Enregistrement et de timbres est estimé à 17 milliards au premier semestre de 2005 contre 15,2 milliards à la même période de 2004, soit une hausse de 1,8 milliard.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles sont évaluées au premier semestre de 2005 à 6,4 milliards contre 15,9 milliards un an auparavant. Cette différence de 9,5 milliards s'explique essentiellement par le recouvrement plus tôt que prévu en juin 2004 des recettes d'un montant de 8 milliards enregistrées au titre des accords de pêche en 2004.

Le montant total des dons à fin juin 2005 s'établit à 26,2 milliards contre 32,7 milliards à la même période de l'année précédente. Ils sont constitués de dons budgétaires pour 4,9 milliards et de dons en capital pour 34,6 milliards.

Les **dépenses totales et prêts nets** sont évalués à 431,2 milliards au premier semestre 2005 contre 385 milliards au premier semestre 2004, soit une hausse de 11,9%.

Les dépenses courantes sont évaluées à 304,2 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 269,9 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 12,7%.

Les traitements et salaires passent ainsi de 105,6 milliards au premier semestre de 2004 à 124,2 milliards sur le premier semestre de 2005, soit une augmentation de 18,6 milliards, du fait notamment de la politique de recrutement et de rémunération dans la fonction publique.

Les intérêts sur la dette publique s'établissent à 13,6 milliards au premier semestre 2005 contre 24,1 milliards à la même période de l'année précédente, soit une diminution de 10 milliards qui pourrait être due aux annulations de dette au titre de l'initiative PPTE.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 166,4 milliards, contre 140,2 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 18%.

S'agissant des investissements, les dépenses en capital passent de 138,5 milliards au premier semestre 2004 à 147,1 milliards au premier semestre 2005, soit une progression de 6,2%. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures se chiffrent à 79 milliards sur les six premiers mois de 2005 contre 73,1 milliards un an auparavant ; tandis que les dépenses en capital financées sur ressources internes s'établissent à 68,1 milliards contre 65,4 milliards à la même période de l'année précédente.

Pour ce qui est du **financement**, le recours aux ressources extérieures nettes est estimé à 73,9 milliards au premier semestre de 2005 contre 24,8 milliards à la même période de l'année précédente. Cette amélioration fait suite à une augmentation des tirages de 44,2 milliards. Quant au **financement intérieur net**, il est estimé à -111,8 milliards au premier semestre 2005, contre -69,8 milliards au premier semestre 2004, traduisant la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

II.2.2 Les projections à fin décembre 2005

Les prévisions budgétaires pour l'année 2005 établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 863,2 milliards et 1115,4 milliards.

Les **recettes fiscales** s'élèveraient à 824,3 milliards enregistrant ainsi une progression de 61,6 milliards relativement à l'année précédente.

Les **dépenses ordinaires** sont prévues à 638,7 milliards contre 553,9 milliards en 2004 soit une hausse de 15,3%. La masse salariale est projetée à 249,3 milliards contre 217,6 milliards en 2004 soit une progression de 14,6% imputable en partie au recrutement spécial dans la fonction publique. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait s'établir à 30,2% demeurant en deçà du plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les **autres dépenses courantes** sont attendues à 345,7 milliards contre 289,6 milliards en 2004 soit une hausse de 19,4%.

Les comptes spéciaux et correspondants du Trésor ont été projetés en équilibre.

Les **dépenses en capital** devraient se situer à 435,2 milliards, enregistrant ainsi une progression de 5,3% par rapport à l'année précédente. Les dépenses en capital sur financement interne s'élèveraient à 252,4 milliards contre 221,2 milliards en 2004 soit un accroissement de 14,1%. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi de 30,6%, soit largement au delà du seuil de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2005, le solde budgétaire de base (hors dépenses PPTe et coûts des réformes structurelles) devrait connaître un excédent de 49,1 milliards soit environ 1,1% du PIB. Quant au déficit global hors dons, il s'établirait à 5,8% du PIB en raison notamment de l'exécution des dépenses PPTe et des appuis de l'Etat au secteur énergétique destinés à éviter une envolée des prix.

Pour ce qui est du **financement**, le recours aux ressources extérieures nettes est attendu à 198,3 milliards en 2005 contre 142,3 milliards en 2004, composés essentiellement des tirages sur prêts projets et programme (203,4 milliards). Quant au **financement intérieur net**, il est projeté à -24,1, traduisant la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

Concernant la dette publique, le Sénégal présente, au lendemain de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE survenue en avril 2004, toutes les conditions de viabilité de la dette et de soutenabilité des finances publiques. Sur la base de projections tendanciennes effectuées en juillet 2004, le taux d'endettement total, s'établirait à 50% en 2004 contre 58,6% en 2003, soit en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA.

II.3. Balance des paiements

La balance des paiements du Sénégal devrait faire ressortir, en 2005, un solde global excédentaire de 101 milliards contre 125 milliards en 2004. Cette évolution serait due à l'aggravation du solde du compte courant combinée au repli du solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières.

Le déficit du compte courant devrait s'établir à 334 milliards soit 7,7% du PIB en 2005 contre 270 milliards en 2004. Cette évolution du compte courant serait liée à celle de la balance commerciale, des services et des revenus nets.

Le déficit de la balance commerciale s'établirait à 593 milliards en 2005 contre 533 milliards en 2004, soit une dégradation de 60 milliards consécutive à une hausse des importations (126 milliards) plus importante que celle des exportations (66 milliards).

Les exportations passeraient de 775 milliards en 2004 à 841 milliards en 2005, soit une progression de 8,6% liée notamment à l'accroissement des ventes à l'extérieur de produits arachidières, de produits pétroliers et de produits chimiques. Les importations s'établiraient à 1434 milliards en 2005 contre 1308 milliards en 2004, soit une hausse de 9,7%. Cette évolution est imputable à la hausse de la facture pétrolière et des acquisitions de biens d'équipement et de biens intermédiaires.

Concernant la balance des services et revenus nets, le solde passerait de 98 milliards en 2004 à 102 milliards en 2005, soit un accroissement de 4 milliards.

L'excédent des transferts courants est projeté à 361 milliards en 2005 contre 362 milliards en 2004, soit une hausse de 1 milliard qui traduit l'évolution contrastée des transferts courants publics et privés. En effet, les transferts courants publics passeraient de 75 milliards en 2004 à 64 milliards en 2005 soit une baisse de 11 milliards compensée par la hausse de 10 milliards des transferts privés, constitués essentiellement des envois de fonds des travailleurs expatriés. Ceux-ci devraient passer de 287 milliards en 2004 à 297 milliards en 2005.

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 323 milliards en 2005 contre 294 milliards en 2004 soit un accroissement de 29 milliards.

Les transferts en capital sont évalués à 74 milliards en 2005 contre 77 milliards en 2004, soit une baisse de 16,5 milliards due à l'assistance attendue au titre des dons projets qui passerait de 70 milliards à 67 milliards.

Le solde excédentaire du compte d'opérations financières s'établirait pour sa part à 249 milliards en 2005 contre 217 milliards en 2004, soit une hausse de 31 milliards imputable essentiellement aux capitaux

publics qu'aux capitaux privés. En effet, les capitaux privés passeraient de 158 milliards en 2004 à 172 milliards en 2005 et les capitaux publics devraient se situer 76 milliards en 2005 contre 37 milliards en 2004, suite notamment à l'accroissement des prêts projets qui passeraient de 13 milliards en 2004 à 56 milliards en 2005.

II.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2005 devrait se caractériser par un renforcement de 15% des avoirs extérieurs nets, une hausse de 4,1% du crédit intérieur et une progression de 9,7% de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires ressortirait en amélioration de 15% passant à 777,7 milliards en décembre 2005 contre 676,3 milliards en décembre 2004 du fait essentiellement de la Banque Centrale.

Le crédit intérieur, quant à lui, s'établirait à 913,5 milliards en décembre 2005 contre 880,9 milliards en décembre 2004 soit une hausse de 36,4 milliards imputable à l'accroissement des crédits à l'économie, la Position Nette du Gouvernement étant prévue en amélioration sur la période.

En effet, la Position Nette du Gouvernement est projetée en baisse de 26,4 milliards et devrait passer de 24 milliards en décembre 2004 à -2,4 milliards à fin décembre 2005 traduisant une position créditrice du Gouvernement. L'Etat se désengagerait de 63 milliards vis-à-vis de la Banque Centrale et contracterait de nouveaux engagements en vers les banques commerciales d'un montant de 36,6 milliards.

En revanche, l'encours des crédits à l'économie s'accroîtrait de 62,8 milliards, passant de 856,9 milliards à 919,7 milliards du fait d'une augmentation attendue des crédits ordinaires, les crédits de campagne étant projetés en hausse de 1,1 milliard par rapport à l'année précédente, soit 15,1 milliards.

La masse monétaire progresserait pour sa part de 9,7 % en 2005, passant de 1445,8 milliards en décembre 2004 à 1586,3 milliards en décembre 2005. Cette progression de la liquidité globale profiterait notamment aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées (+158,4milliards) et dans une moindre mesure à la circulation fiduciaire (+6,8 milliards).

Globalement, la situation monétaire du Sénégal serait marquée en 2005 par une poursuite de l'amélioration de la position extérieure nette et d'une progression du crédit intérieur engendrant ainsi une hausse sensible de la masse monétaire, mais en phase avec le niveau projeté de l'activité économique.

III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2006 - 2008

III.1. Orientations générales

Les objectifs économiques et financiers à moyen et long terme continueront à viser la réalisation des objectifs intermédiaires de développement du millénaire et la satisfaction de la demande sociale. Les différents axes d'intervention continueront de s'articuler autour des orientations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Aussi, le Sénégal entreprend-il d'accélérer sa croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion financière et monétaire afin de répondre significativement aux préoccupations de réduction de la pauvreté.

La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) vise essentiellement : (i) une accélération de la croissance économique, par une amélioration qualitative de la structure de l'économie pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et ; (ii) une diversification des sources de la croissance pour la sécuriser et la pérenniser afin de porter, le taux de croissance réel du PIB à moyen et long terme à plus de 7% en moyenne annuelle.

Les objectifs spécifiques de la SCA consistent à :

- Mobiliser les décideurs politiques et les opérateurs économiques publics et privés sur les enjeux de la compétitivité du Sénégal ;
- Promouvoir une culture de la compétitivité et de l'innovation au sein du secteur privé ;
- Développer la spécialisation et construire les avantages compétitifs des grappes clés de l'économie sénégalaise.

Cette Stratégie de croissance accélérée repose sur le premier levier de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses.

Sur la base de critères liés aux potentiels de croissance de la valeur ajoutée, de compétitivité, d'exportation et de création de nouveaux emplois, les cinq (5) grappes à haut potentiel émergent suivantes ont été retenues :

- Le Tourisme, Artisanat d'art et Industries culturelles ;
- L'Agro-industrie et Agroalimentaire ;
- Les Technologie de l'Information et de la Communication, et Télé-services ;
- Le Coton, Textile et Habillement ;
- Les Produits de la mer.

La SCA devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Cette stratégie, dont la mise en oeuvre est prévue à partir de 2006, bénéficiera d'un environnement macroéconomique favorable marqué par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE intervenue en avril 2004, l'annulation de la dette multilatérale, la mise en oeuvre du « Millénium Challenge Account » (MCA),

du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et la poursuite de la mise en œuvre des réformes du système de gestion des finances publiques et des marchés publics (CFAA et CPAR).

Ces initiatives, conjuguée aux politiques visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise, mieux inspirer confiance à la communauté internationale suite notamment aux notes «B » à court terme et « B+ » à long terme, confirmées par l'Agence de notation internationale Standard & Poor's en 2005.

A court et moyen terme, notamment sur la période 2006-2008, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le cadrage macroéconomique est inspiré par les principes directeurs du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place au sein de l'UEMOA. Ces principes directeurs sont articulés autour des huit objectifs suivants:

- i. maintenir le ratio du solde budgétaire de base (hors PPTTE et CTRS) rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0 % ;
- ii. maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % au maximum par an ;
- iii. maintenir le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau inférieur à 70 % ;
- iv. assurer une non - accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante ;
- v. maintenir le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35 % ;
- vi. maintenir le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20 % ;
- vii. amener le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau inférieur ou égal à 5% ;
- viii. (viii) maintenir le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17 %.

III.2. Objectifs

Sur la période 2006 – 2008, le Sénégal oeuvrera à maintenir et consolider la stabilité économique et financière et s'engage à créer les conditions du respect des normes indiquées ci-dessus en 2006. Il entamera la mise en oeuvre des mesures visant à ramener à terme le déficit du compte courant de la balance des paiements en dessous du plafond communautaire de 5%.

Le programme pour 2006-2008 vise à : (i) porter le taux de croissance moyen à plus de 6% à partir de 2007, après 5,1% en 2006 ; (ii) maintenir une stabilité des prix en ligne avec celui de ses principaux partenaires ; et (iii) contenir le déficit public et du compte courant de la balance des paiements, dons inclus, à un niveau soutenable.

Seront également recherchés les objectifs d'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre de réformes essentielles à la levée progressive des principaux obstacles à la croissance de l'investissement privé et à l'élimination des risques de déséquilibres financiers majeurs d'origine publique ou parapublique. En effet, le Sénégal a répertorié les points suivants comme étant les principales entraves au développement de l'investissement privé : la lourdeur des procédures administratives, la lourdeur et la complexité du système d'imposition, la nécessité d'une plus grande transparence dans les marchés publics, les difficultés d'accès au financement et le manque d'infrastructures dont une des conséquences est l'engorgement de Dakar. Le manque de sites industriels aménagés est également considéré comme une contrainte majeure au développement du secteur privé.

III.3. Les politiques économiques

La politique économique sera centrée autour de la stratégie de réduction de la pauvreté qui nécessite la réalisation de taux de croissance élevés, une bonne maîtrise de l'inflation et une gestion financière et monétaire vertueuse. A cet effet, le gouvernement poursuivra la diversification de l'économie, un facteur déterminant du succès de la politique de croissance soutenue à moyen terme et mettra l'accent sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité.

Par ailleurs, le gouvernement poursuivra l'amélioration de la qualité et l'élargissement de la disponibilité des services sociaux de base par sa politique de recrutement, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et sa politique de rémunération dans la fonction publique. Il continuera son programme d'investissement dans les infrastructures et poursuivra sa stratégie visant à promouvoir la croissance de l'investissement privé.

Pour lever les contraintes à l'investissement privé mentionnées ci-dessus et rendre l'environnement plus attractif, le Gouvernement a entrepris une série de réformes profondes.

En effet, concernant l'allègement des formalités administratives générales, des progrès substantiels ont été réalisés en faisant passer le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise de 67 jours à moins de 30 jours conformément aux recommandations du Conseil Présidentiel sur l'Investissement. Par ailleurs, une loi sur les procédures administratives qui fixe des délais de réponse à l'administration est en cours de préparation.

Quant à la transparence dans les marchés publics, le Gouvernement a mis en place en 2002 un nouveau code des marchés publics garantissant les principes de transparence et de concurrence dans les

procédures de passation des marchés publics. Par ailleurs, le processus de révision de ce code est engagé en vue de rapprocher le Sénégal des meilleures pratiques internationales en matière de procédures budgétaires et de passation des marchés. Ces initiatives ont été renforcées par la mise en place en 2003 d'un comité national de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion dirigé par un magistrat et dont tous les autres membres sont issus du secteur privé et de la société civile.

S'agissant de l'accès au financement, une mission d'évaluation récente menée conjointement par le FMI et la Banque Mondiale (FSAP) a confirmé la stabilité et la rentabilité du système bancaire qui ne présente aucun risque systémique et se caractérise par le respect des ratios prudentiels. On note également un développement important de structures de micro finance très actives dans la lutte contre la pauvreté et dont les plus grandes ont commencé à s'intéresser à l'activité de micro entreprise. Le gouvernement a également engagé une concertation avec les acteurs du secteur financier (y compris la micro finance) en vue d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière des banques et établissements financiers.

Pour ce qui est des infrastructures, le Sénégal s'est engagé depuis quelques années dans un vaste programme de renforcement des capacités, à travers notamment l'investissement dans les infrastructures, conformément aux orientations du NEPAD. Les secteurs couverts sont le transport, l'énergie, l'hydraulique et les infrastructures rurales.

En ce qui concerne l'engorgement de Dakar, le Gouvernement est en train de mettre en œuvre un vaste programme de mobilité urbaine avec l'appui de la Banque mondiale.

Par ailleurs, le Gouvernement a, conformément à sa politique de renforcement des infrastructures de base, décidé, dans le cadre de l'initiative américaine du Millénaire Challenge Account (MCA) de pallier l'absence de sites industriels aménagés à Dakar.

En plus de la fourniture de sites industriels aménagés, le Gouvernement cherche, à travers Diamniadio, à mettre en place un cadre propice à la réalisation d'équipements marchands financés par le secteur privé dans le cadre de partenariats public/privé. Il s'agit notamment du port sec, de la gare des gros porteurs, du marché d'intérêt national, d'une gare urbaine et interurbaine et d'une école privée de formation technique et professionnelle. La plupart de ces équipements marchands ont déjà fait l'objet de manifestation d'intérêt par le secteur privé.

Au plan fiscal, plusieurs mesures ont été déjà prises pour améliorer l'environnement des affaires. Celles-ci sont renforcées par des dispositions nouvelles destinées à accompagner la SCA.

III.3.1. Politique budgétaire

La politique budgétaire visera à orienter davantage la structure du budget vers les secteurs prioritaires définis dans le DSRP. Elle visera également à améliorer la gestion de la dépense pour une plus

grande efficacité, avec notamment le nouveau système de planification des dépenses avec lequel les arbitrages budgétaires se font sur la base de programmes sectoriels et non avec la méthode des services votés. Ce nouveau cadre des dépenses s'appuie sur une détermination de la croissance de l'enveloppe générale des dépenses publiques en ligne avec l'augmentation nominale attendue de l'économie. Dans l'exécution des dépenses, l'ordonnancement a été déconcentré pour quatre ministères techniques (Education, Santé, Justice et Environnement) et un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sera mis en œuvre pour ces ministères. A compter du budget 2006, le gouvernement procédera à l'extension de la déconcentration de l'ordonnancement à d'autres ministères et à la décentralisation de l'exécution des dépenses en capital sur ressources internes du Budget Consolidé d'investissement (BCI) pour les quatre ministères sus mentionnés.

Du côté des recettes, le Gouvernement maintiendra l'effort fiscal, visant un élargissement graduel de la base et une plus grande efficacité des services de recouvrement. Par ailleurs, la politique fiscale poursuivra la simplification de l'impôt aux fins d'accroître son rendement et promouvoir l'investissement privé, la compétitivité et le développement des entreprises, la création d'emplois. A cet effet, la fiscalité sur les salaires a été réduite en janvier 2005 et les autres impôts seront baissés en vue de soutenir la croissance du secteur privé. Ainsi, le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 33 pour cent à 25 pourcent à partir de janvier 2006. En plus, la taxe d'égalisation sera supprimée à partir de 2007.

Les infrastructures publiques ayant un impact réel sur les coûts des facteurs de production seront renforcées. Un accent particulier sera accordé au secteur du transport avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Les secteurs sociaux notamment la Santé et l'Education resteront les priorités dans l'allocation des ressources budgétaires conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le projet de budget 2006 prévoit la poursuite de la stratégie de rémunération dans la fonction publique et alloue plus de la moitié (50,5%) du budget de fonctionnement aux secteurs de l'Education (40%) et de la Santé (10,5%).

Par ailleurs, les principes édictés dans le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques seront respectés avec la mise à disposition du public, d'informations statistiques exhaustives, notamment celles relatives aux lois de finances, de règlement et au TOFE à bonne date.

III.3.2. Politique d'endettement

La politique des nouveaux financements adoptée jusqu'ici sera poursuivie et renforcée en privilégiant la recherche de dons et de prêts hautement concessionnels. En effet, le gouvernement ne contractera pas et ne garantira pas des emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (dont la composante don soit inférieure à 35 pour cent du montant effectif de l'emprunt) et il n'accumulera pas d'arriérés.

Suite à l'atteinte du point d'achèvement et à la significative amélioration des ratios de viabilité, l'analyse de soutenabilité de la dette publique fait désormais partie intégrante des tâches du Comité National de Politique Economique. Le CNPE a publié les deux premières en octobre 2004 et en mai 2005 et poursuivra ces analyses tous les six mois. Ces rapports ont confirmé la viabilité de la dette publique du Sénégal si les tendances actuelles de l'économie sont au moins maintenues. Toutefois, cette viabilité pourrait être remise en question en cas de chocs récurrents sur l'économie qui pourraient conduire à une croissance moyenne d'un peu moins de 3 pour cent par an. Ces analyses continueront d'aider à la définition d'une politique d'endettement compatible avec le cadrage macroéconomique à moyen et long terme.

Les dispositions quant à l'autorisation préalable par le Ministre des Finances de tout emprunt extérieur des entités publiques telles que définies dans la circulaire primatoriale du 24 novembre 2003 seront appliquées rigoureusement.

Le gouvernement a également mis en place un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les entreprises publiques prennent dûment en compte les considérations de rentabilité et de soutenabilité avant de s'endetter. A cet effet, une circulaire ministérielle a été envoyée aux présidents des Conseils d'Administration des entreprises publiques les enjoignant des respecter ces principes.

Par ailleurs, la maîtrise des pratiques des bailleurs de fonds sera améliorée, afin d'optimiser la recherche de nouveaux financements. Un accent particulier sera mis dans le renforcement de la capacité d'absorption des ressources mobilisées avec la poursuite des réformes déjà engagées relatives aux procédures de dépenses publiques et de passation de marchés.

III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit

La politique de la monnaie et du crédit continuera de s'inscrire dans la consolidation de la stabilité monétaire de l'Union tout en autorisant un financement approprié de l'activité économique. Elle demeurera fondée sur des instruments indirects. Ainsi, une place importante sera accordée à la mise en œuvre des orientations ci-après :

- l'incitation des Etats de l'Union à recourir davantage au marché de titres publics pour couvrir leurs besoins de financement ;
- l'approfondissement du marché monétaire et du marché financier régional, en vue de favoriser la modernisation et la diversification des modalités de financement des économies ;
- le renforcement de la surveillance de la qualité des crédits octroyés, afin de préserver la solidité du système bancaire et renforcer sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins du secteur privé.

○ **Tableau 1 : CRITERES DE CONVERGENCE 2006-2008**

	2004	2005	2006	2007	2008
CRITERES DE 1er RANG					
Solde budgétaire de base/PIB	-0,2%	-0,9%	-1,1%	-1,0%	-1,0%
Hors PPTE et Coûts Temporaires des Réformes Structurelles	0,8%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Inflation	0,5%	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux d'endettement total/1	50,0%	<50%	<50%	<50%	<50%
Arriérés de paiement	0	0	0	0	0
CRITERES DE 2nd RANG					
Masse salariale/recettes fiscales	29,5%	30,2%	29,8%	30,5%	30,8%
Dépenses en capital sur ressources internes (hors PPTE)/recettes fiscales	26,9%	23,5%	29,2%	27,5%	26,6%
Dépenses en capital sur ressources internes (y/c PPTE)/recettes fiscales	30,0%	30,6%	34,3%	30,9%	30,0%
Solde extérieur courant (hors transferts Officiels.)/PIB	-8,7%	-9,3%	-9,2%	-8,3%	-7,6%
Pression fiscale (en % du PIB)	18,3%	19,0%	18,7%	18,2%	17,9%
AUTRES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD					
déficit budgétaire global (hors dons)/ PIB	-5,4%	-5,8%	-5,8%	-5,4%	-5,7%
taux de croissance réel du PIB	6,2%	5,1%	5,1%	6,0%	6,5%
taux de croissance démographique					
taux d'investissement	23,4%	23,6%	24,1%	25,1%	25,4%
taux d'épargne intérieure	9,8%	9,5%	10,2%	10,7%	11,7%
service de la dette publique extérieure / recettes budgétaires	9,9%	8,3%	9,6%	10,8%	10,4%
PIB Nominal	4 033,0	4 348,1	4 674,8	5 047,4	5 475,8

1/Compte non tenu des annulations annoncées par le G8

IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2006

Le programme de convergence en 2006 est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2006-2008 et est en cohérence avec la loi de finances 2006. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 5%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

IV.1. Secteur réel et inflation

En 2006, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ainsi, la croissance réelle du PIB est projetée à 5,1%, avec toujours l'hypothèse d'un maintien du niveau élevé des prix des produits pétroliers, l'ajustement du secondaire et un bon comportement notamment des secteurs primaire et tertiaire.

En 2006, le **secteur primaire** devrait progresser de 6,0% essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 8,0% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, avec comme objectifs majeurs la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies rencontrent les objectifs des grandes orientations définies par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), ainsi que les programmes maïs, manioc et sésame. La mise en œuvre de ces programmes permettrait de poursuivre le redressement de la production céréalière entamé en 2005 à la suite à la forte baisse observée en 2004.

Concernant le sous secteur de l'élevage, il est prévu une croissance de 4,0% en 2006. L'objectif du Gouvernement dans ce sous secteur est d'améliorer la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale afin de relever la consommation de viande au-delà de son niveau actuel. La filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole qui sera poursuivi dans le cadre du PAPEL, notamment dans le Bassin Arachidier. Cette tendance positive devrait se poursuivre, en se renforçant au cours des prochaines années, du fait de l'impact des projets en cours, de la mise en œuvre de nouveaux projets (Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal - PDMAS) et du renforcement des investissements en direction du secteur.

Pour ce qui est des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, la croissance restera modérée (3,0%).

Au niveau du sous secteur de la pêche, il est prévu une croissance de 1,9%, traduisant une reprise des débarquements. La stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques.

S'agissant du secteur **secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est attendue à 3,6% en 2006 en raison de la bonne tenue des Bâtiments et Travaux Publics (13%) grâce à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures routières notamment le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU).

Le sous-secteur de l'énergie qui constitue en fait un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, continuera à subir les effets des hausses du baril et devrait enregistrer une croissance de 1,5% en 2006. Ainsi, les investissements publics seront réorientés en partie vers ce secteur en vue du relèvement des contraintes à la productivité des entreprises.

La croissance du **secteur tertiaire** devrait atteindre 5,3% en 2006, porté essentiellement par le sous-secteur des Transports et Télécommunications. Ce sous-secteur est projeté en hausse de 9%, du fait notamment de la forte croissance des activités de télé-services.

Les activités commerciales devraient aussi progresser de 4% en 2006 grâce à un approvisionnement adéquat des marchés.

Les offres de services d'éducation et de santé devraient maintenir leur dynamisme, grâce, d'une part au renforcement des effectifs avec notamment la poursuite des recrutements dans la fonction publique et d'autre part, à l'augmentation du budget alloué à ces deux secteurs qui passe à 50,5% du budget global de fonctionnement.

Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB, est projeté à 2,3% en 2006, traduisant les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation en dessous du seuil communautaire de 3%.

La consommation finale resterait ferme et représenterait environ 89,8% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 10,2%. Le niveau de l'épargne intérieure publique serait à 7,3%, tandis que celui du secteur privé demeurerait faible (2,9%).

Parallèlement, l'investissement maintiendrait sa dynamique avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures publiques, notamment le PAMU et la vigueur de la construction de logement par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement est prévu à 24,2% PIB en 2006.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, en 2006, les exportations de biens et services augmenteraient de 4,1% en termes réels tandis que le volume des importations de biens progresserait de 3,6% en termes réels.

IV.2. Finances publiques et dette

Le gestion budgétaire en 2006 devrait se traduire par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses.

Les ressources ordinaires du budget (hors dons) pour l'année 2006 sont arrêtées à 918,4 milliards contre 841,1 milliards dans la loi de finance initiale 2005. Elles enregistrent ainsi une progression de 9,2% par rapport à l'année 2005, en valeur relative imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2006 s'élèvent à 876 milliards contre 802,2 milliards lors de la gestion 2005, soit une hausse de 9,2%. **La pression fiscale s'établirait à 18,7% du PIB, largement au dessus de 17% retenu comme plancher communautaire.**

Les impôts directs sont projetés à 226 milliards en 2006 contre 200 milliards en 2005, soit une hausse de 13%. Cette hausse serait imputable à une bonne évolution de l'impôt sur les salaires et autres rémunérations mais également de l'impôt sur le revenu et les bénéfices qui progresse de 4,2% malgré la baisse du taux d'imposition des bénéfices.

Les impôts indirects ont été arrêtés à 650 milliards en 2006 contre 602,2 milliards en 2005, soit une augmentation de 7,9%. Cette évolution résulterait des bonnes performances des recouvrements sur les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services qui seraient atténuées par une baisse de plus de 11% des droits et taxes à l'importation.

Les taxes sur biens et services sont attendues à 508,2 milliards en 2006 contre 448 milliards en 2005, soit une progression 13,4%.

Les droits de douanes (hors TVA à l'importation) sont prévus à 120 milliards en 2006 contre 136,2 milliards en 2005, soit une baisse de 11,9% imputable notamment à l'arrêt des reversements compensatoires UEMOA. Toutefois, cette baisse est compensée par l'évolution favorable de la TVA à l'importation qui passe de 173,9 milliards à 211,4 milliards soit une hausse de 22,1%.

Les recettes non fiscales de l'année 2006 devraient s'établir à 42,4 milliards contre 38,9 milliards l'année précédente soit une évolution de 9% imputable essentiellement aux recettes sur les produits financiers qui progresseraient de 35%.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetées à 1188,6 milliards contre 1115,4 en 2005, soit une hausse de 6,6%. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est fixé à 678,1 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 492,6 milliards.

Les dépenses de personnel pour l'année 2006 sont prévues à 261,3 milliards contre 249,3 milliards en 2005. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 12 milliards en valeur absolue et de 4,8% en

valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2005. Cet accroissement est essentiellement dû d'une part à la poursuite de la politique de recrutement de 5000 agents par an dans la fonction publique initiée depuis 2004 et d'autre part de la valorisation de l'échelle de rémunération des fonctionnaires de l'état pour la troisième année consécutive depuis octobre 2004. **Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 29,8 %, soit en dessous de 35% retenu comme plafond communautaire.**

Les autres dépenses courantes sont projetées à 370,5 milliards dont 8,5 milliards de dépenses sur ressources PPTTE contre 345,7 milliards l'année précédente. Elles progressent ainsi de 7,2% en variation relative.

La hausse des dépenses courantes s'explique en partie par le respect des normes fixées pour les budgets alloués à l'éducation et à la santé, notamment les soins de santé primaires. En effet, la part du budget de fonctionnement allouée à l'Education est maintenue 40% et celle allouée à la santé passe à 10,5% contre 10% en 2005.

Les dépenses en capital sont projetées à 492,6 milliards contre 435,2 milliards l'année passée. Il progresse ainsi de 13,2% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 300,5 milliards contre 252,4 milliards l'année précédente. Elles s'amélioreraient ainsi de 19,1% par rapport à 2005, soit un effort interne de 48,1 milliards. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTTE sont attendues à 44,5 milliards. **Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait 34,3%, soit largement au dessus du plafond communautaire fixé à 20% du PIB. Hors PPTTE, ce ratio est projeté à 29,2%.**

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établissent à 192 milliards contre 182,8 milliards en 2005, soit une amélioration de 5,1%.

Le déficit budgétaire global ressortirait à 182 milliards contre 174,1 milliards en 2005, soit 3,9% du PIB contre 4% en 2005. **Le solde budgétaire de base hors dépenses PPTTE serait excédentaire de 0,9 milliard.**

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs avec des taux concessionnels. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 154,5 milliards en 2006 contre 198,3 milliards en 2005. Quant au **financement intérieur** net, il est projeté à 27,5. Le Gouvernement continuera à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres.

Par ailleurs, le Sénégal n'accumulerait pas d'arriérés de paiements, intérieurs et extérieurs.

S'agissant de la dette publique, **le taux d'endettement total devrait passer en dessous de 50%**, compte non tenu de l'initiative du G8 relative à l'annulation la dette multilatérale.

IV.3. Balance des paiements

La balance des paiements afficherait un solde global excédentaire de 49 milliards contre 101 milliards en 2005, soit en en retrait de 52 milliards. Cette évolution est imputable à la détérioration du compte courant (-27 milliards) combinée au repli de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières (-13 milliards).

Le déficit commercial s'établirait à 636 milliards en 2006 contre 593 milliards en 2004, soit une dégradation de 43 milliards consécutive à une hausse des importations (98 milliards) plus soutenue que celle des exportations (55 milliards).

Le déficit de la balance des services et revenus s'établirait à 99 milliards en 2006 contre 102 milliards en 2005, soit une amélioration de 3 milliards.

Les transferts courants passeraient de 361 milliards en 2005 à 374 milliards en 2006 et permettraient d'atténuer le déficit du compte courant qui ressortirait en définitive à 360 milliards en 2006 soit 7,7 % du PIB contre 334 milliards en 2005. Hors transferts officiels, **le déficit courant s'établirait à 9,2% du PIB, soit au dessus du seuil de 5% retenu comme plafond communautaire.**

S'agissant du compte de capital et d'opérations financières, il se situerait globalement 409,4 milliards en 2006 contre 435,1 milliards en 2005, soit un repli de 26 milliards en dépit de l'accroissement de l'excédent des transferts de capital de 6 milliards due notamment à des ressources attendues au titre de l'initiative PPTTE.

IV.4. Situation monétaire

La situation monétaire en 2006 devrait se caractériser par un renforcement de 49,1 milliards des avoirs extérieurs nets, une hausse de 10,5 % du crédit intérieur et une progression de 9,1% de la masse monétaire.

La position extérieure nette des institutions monétaires ressortirait en effet en amélioration de 49,1 milliards passant de 777,7 milliards en décembre 2005 à 826,8 milliards en décembre 2006 du fait essentiellement de la Banque Centrale.

Le crédit intérieur, quant à lui, s'établirait à 1013,5 milliards en décembre 2006 contre 917,3 milliards en décembre 2005 soit une hausse de 96,2 milliards imputable à l'accroissement des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement est projetée en hausse de 29,2 milliards et devrait passer de -2,4 milliards en décembre 2005 à 26,7 milliards à fin décembre 2006.

L'encours des crédits à l'économie s'accroîtrait de 67,1 milliards, passant de 919,7 milliards en décembre 2005 à 986,8 milliards en décembre 2006.

La masse monétaire progresserait pour sa part de 9,1 % en 2006, s'élevant de 1586,3 milliards en décembre 2005 à 1731 milliards en décembre 2005. Cette progression de la liquidité globale profiterait notamment aux dépôts constitués auprès des banques et des CCP par les particuliers et entreprises privées (+121,9 milliards) et dans une moindre mesure à la circulation fiduciaire (+22,8 milliard).

Globalement, la situation monétaire du Sénégal serait marquée en 2006 par une poursuite de l'amélioration de la position extérieure nette et la progression du crédit intérieur.

ANNEXES

ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES

Pour réaliser les objectifs de croissance économique, d'inflation et de viabilité financière interne et extérieure, les politiques macro-économiques mises en place seront complétées et renforcées par des politiques sectorielles adéquates. Celles-ci concourent toutes à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté qui a été définie à la suite d'un large processus participatif.

Ainsi, au niveau du **secteur primaire**, l'Etat a choisi de mettre en œuvre une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), qui constitue une base pour la conception et la mise en œuvre de programmes opérationnels tels que : le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

Les principes directeurs de la LOASP sont l'efficacité économique, l'équité sociale, la durabilité, la libéralisation économique, la décentralisation, la solidarité, la subsidiarité, la compétition sous régionale et le marché commun agricole, au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les grandes orientations stratégiques définies dans le PNDA s'inscrivent à la fois dans le cadre général de la stratégie de réduction de la pauvreté et celui des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015. A court terme le PNDA sera articulé au Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT, 2006-2008) qui s'imposera au Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique en 2006. Le PNDA s'inscrit aussi dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques du 10ème Plan de Développement Economique et Social, pour la période 2000-2007.

L'objectif fondamental poursuivi par le Gouvernement du Sénégal en matière d'Agriculture vise à accroître la production agricole, les disponibilités alimentaires et améliorer les revenus de façon durable.

Ainsi, dans le souci de matérialiser cette volonté politique du Gouvernement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, sur instruction du Président de la République, a mis en place des programmes opérationnels tels que le maïs, le sésame, et le manioc.

D'une manière générale, les objectifs globaux assignés à ces grands programmes, portent essentiellement sur la promotion du développement des filières, par l'accroissement des rendements et la transition vers des systèmes de production durables, afin d'augmenter les revenus, la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté.

A côté de ces programmes, l'Etat a défini la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) qui vise deux objectifs majeurs : (i) améliorer la compétitivité de la filière arachide à travers l'assainissement du cadre légal et réglementaire, la restauration de la base productive de la filière et la mise en place d'un système de financement approprié ; (ii) poursuivre et renforcer la diversification de la production d'arachide et les débouchés des produits arachidières par la création d'un environnement propice à

la professionnalisation des acteurs de la filière , le renforcement de la diversification de la production et l'amélioration de la gestion de la qualité.

Les stratégies adoptées consistent à poursuivre les réformes dans le sens de l'amélioration du cadre réglementaire et financier et la limitation des distorsions commerciales et financières ; la privatisation de la SONACOS qui est effective depuis et la mise en place de réformes complémentaires, relatives à la diversification dans les zones de production de l'arachide et à la promotion de l'arachide de bouche qualité export.

Le programme phare de la présente campagne agricole 2005/06 porte sur la promotion du Bissap.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture irriguée sera consolidé, avec l'accroissement des périmètres irrigués et la promotion des technologies modernes.

Du fait de son caractère extensif, **l'élevage** sénégalais possède une marge d'amélioration assez significative. Les axes d'intervention ciblées en direction du secteur tournent autour de : (i) la mise aux normes des abattoirs et l'assainissement des circuits de transformation et de distribution des produits animaux ; (ii) l'appui à la modernisation du sous-secteur par la promotion de la création de fermes privées modernes et de l'insémination artificielle ; (iii) la lutte contre les épizooties et le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique (SNSE) et (iv) la sécurité alimentaire du bétail. Il s'agit là d'actions qui visent à matérialiser la volonté politique exprimée par le Gouvernement. Plus précisément, ces actions s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée en cours de formulation. Le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle grâce à la vaccination des espèces, et à l'amélioration génétique des races locales par l'introduction de coqs raceurs. L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à cycle court. A cet effet, des actions sont en train d'être menées notamment la vaccination systématique des petits ruminants dont l'amélioration et l'exploitation jouent un rôle prépondérant dans l'augmentation du revenu en milieu rural. Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole et qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL. Les objectifs visent à : (i) faire passer la consommation annuelle moyenne de 27 litres à près de 40 litres par habitant dans les années à venir ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière. S'agissant de la situation épidémiologique, la priorité est accordée à la lutte contre les pestes, la péripneumonie contagieuse, la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse, la fièvre de la vallée du Rift et la dermatose nodulaire. Ainsi, le Programme panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) intervient dans l'appui à : (i) l'établissement de réseaux de surveillance épidémiologique

des principales maladies animales ; (ii) l'acquisition des capacités nécessaires à l'organisation de contrôle épidémiologique de ces maladies ; (iii) le développement de la distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

Dans le domaine de **l'hydraulique rurale**, les stratégies ambitionnent de libérer, à moyen terme, le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau. A cet effet, les différents projets visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrage de stockage.

Par ailleurs, le stockage des eaux de pluie dont l'expérience est déjà réussie dans certaines localités, avec notamment la construction de bassins de rétention, sera étendu.

Pour ce qui est de la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, la politique du Gouvernement cherchera à maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, les différentes lignes d'actions visent à: (i) atténuer la pression démographique sur l'environnement ; (ii) améliorer les systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets industriels ; (iii) sensibiliser et impliquer les populations locales sur la gestion durable des ressources naturelles ; (v) promouvoir des unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers ; (vi) sauvegarder de l'environnement côtier et maritime, lutter contre les pollutions et nuisances maritimes fluviales et industrielles à travers notamment la promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets ainsi que la valorisation de plantes sauvages (vii) vulgariser et appliquer des textes sur l'environnement.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, la stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques ainsi que la promotion de la qualification des professionnels du secteur. A cet égard, les différentes actions entreprises poursuivront : (i) le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; (ii) la promotion du débarquement et de la distribution des produits halieutiques et la diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) l'aménagement des quais de pêche et la sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers notamment l'acquisition de matériel de contrôle et de surveillance, l'implication des organes de concertation et de cogestion ; (iv) la promotion des mesures de sécurité pour les pêcheurs avec l'approvisionnement du marché en gilets de sauvetage ; (v) la lutte contre la pollution des eaux marines et continentales ; (vi) la réduction des pertes post-capture au débarquement par le renforcement des infrastructures de conservation, de transport et de

commercialisation ; (vii) l'appui à la transformation artisanale et (viii) la formation des professionnels de la pêche artisanale.

Pour le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs. Ainsi, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Le développement des infrastructures et services énergétiques à travers une augmentation du niveau des investissements et la création d'un cadre institutionnel assez attrayant devra porter le taux d'électrification rurale au niveau de la moyenne mondiale (60%) avec des actions renforcées dans le milieu rural. Ainsi, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour atteindre un objectif de 15% de taux d'électrification rurale en 2005.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, les orientations du Gouvernement visent notamment à poursuivre la mise à niveau des entreprises et le redéploiement industriel à travers notamment la mise en œuvre de la plateforme industrielle de Diamniadio ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur privé. Ainsi, les investissements publics seront réorientés vers le relèvement de la productivité des entreprises. Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment les Conseils Présidentiels pour l'investissement (CPI), pour établir des relations de partenariat stratégique avec les entreprises étrangères évoluant dans des secteurs clés afin d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct. Par conséquent, le dispositif de suivi des performances des entreprises sera également renforcé. Pour assurer la bonne exécution de la politique industrielle du Sénégal. Quatre groupes d'instruments d'intervention devraient être renforcés : (1) l'amélioration du cadre d'appui au développement des PME (réseaux de PME, grappes industrielles), (2) la promotion de l'investissement et transfert de la technologie (Bourse de Sous-Traitance, Agence de Promotion des Investissements, (3) le Financement Privé des Infrastructures), et (4) la promotion de la qualité, de la normalisation et de la métrologie; et la protection de l'environnement.

Un appui direct est prévu par la "mise à niveau des PME pilotes" dans les secteurs prioritaires (pêche, agro-alimentaires, textiles et confection cuirs et peaux), l'application d'une méthodologie adaptée et spécifique (Mise à Niveau - MAN) et par l'entrepreneuriat féminin. L'approche développement féminin adopté par le programme intégré assurera l'accès des femmes entrepreneurs aux services offerts par le programme.

Pour ce qui est du secteur de **l'artisanat**, les objectifs de politique concernent l'amélioration de la qualité des produits et services offerts, la pérennisation des actions de formation des artisans, de leur encadrement et le renforcement des infrastructures de soutien au monde rural. Les principales lignes d'action portent sur : (i) la construction et l'équipement de centres de distribution décentralisés avec comme résultat de meilleures conditions d'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ; (ii) la création de

circuits de distribution ramifiés à partir des villages ; (iii) la réhabilitation et la modernisation des centres de formation ; (iv) le développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal ; (v) l'élévation du niveau d'instruction des artisans par l'alphabétisation, (vi) la démultiplication des centres de formation et leur ouverture aux corps de métier porteur, (vii) l'adaptation du programme de formation et d'apprentissage.

Pour les **PME/PMI**, il s'agira surtout de : (i) appuyer et d'accompagner les PME dans leur développement à travers l'organisation et la facilitation de l'accès au services de conseils, la stimulation de l'initiative entrepreneuriale; (ii) Renforcer les performances des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) par la mise en place un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise, la création d'un fonds d'appui pour les secteurs porteurs, le développement de nouveaux produits, la coordination des sources de financement non bancaire existantes et la poursuite du renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne, mise en place d'un fonds de refinancement pour les institutions de la microfinance ; (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE) et (iv) mettre en place un dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté.

S'agissant du sous-secteur des **mines**, le nouveau code minier adopté en 2004 dote le Sénégal d'une législation moderne et conforme à l'orientation générale du droit minier de l'UEMOA. Le code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il prévoit des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières que recèlent son sol et son sous-sol.

Compte tenu de l'intérêt économique et social que représenteraient pour le développement du pays la découverte et la mise en valeur de nouveaux gisements miniers, le cadre fiscal du présent code a été conçu pour associer de façon optimale, les justes intérêts de l'Etat et des entreprises. Les dispositions de ce nouveau code faciliteront la mise en œuvre des stratégies destinées à (i) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles par une meilleure maîtrise du potentiel ; (ii) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable ; (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, en raison de la priorité accordée aux infrastructures dans le renforcement des capacités de production, le Gouvernement a engagé des actions fermes au niveau du transport afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar.

Le **sous-secteur des transports** dont toute performance se traduit par une amélioration des facteurs de compétitivité sera particulièrement renforcé. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les échanges

interurbains par la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport, notamment des routes, des boucles et des ponts. Conscient du rôle que joue le sous-secteur des transports urbains et résolument engagé pour le désengorgement de la ville de Dakar, l'Etat poursuivra la mise en œuvre de son Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) qui vise à faciliter de manière durable les conditions de déplacement des populations de l'agglomération dakaroise, des villes de Thiès et Kaolack tout en consolidant les acquis du projet de réforme et de renforcement des capacités.

Concernant le sous-secteur des **télécommunications**, le gouvernement entend relever les défis du 21ème siècle en matière de télécommunications et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information". Il souhaite en outre renforcer sa position comme pôle d'excellence dans le secteur des télécommunications et carrefour préférentiel pour le développement de services de télécommunication dans la sous-région. Cette ambition est dictée par la nécessité de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie sénégalaise et de ses entreprises en favorisant le développement d'un secteur des télécommunications concurrentiel et dynamique dans un contexte de mondialisation croissante. Les autorités entendent aussi accroître considérablement l'offre de services et faciliter l'accès aux services de télécommunication et de l'information au plus grand nombre d'utilisateurs, en particulier en milieu rural. Cet accès sera assuré par la définition des obligations des opérateurs de télécommunications en matière d'aménagement du territoire et de service universel. Dans ce cadre, le parc téléphonique sera porté d'un million en 2003, à plus de trois millions en 2008. A cet horizon, plus de 9.500 villages seront raccordés et la totalité des 14.200 villages centres le seront d'ici 2010.

Parmi les autres objectifs de la stratégie des télécommunications, figurent l'amélioration de la qualité et de la gamme des services offerts (services à valeur ajoutée, commerce, administration), la disponibilité en permanence d'un réseau de télécommunications fiable, la répartition équitable de la valeur générée par le secteur entre les utilisateurs, les producteurs et l'Etat. Ce qui devrait optimiser la croissance du secteur et favoriser le développement de meilleurs services à des prix compétitifs.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les axes de la nouvelle stratégie sont définis ainsi qu'il suit :

(i) la promotion de l'Etat de droit. Le gouvernement entend ainsi clarifier son rôle et en même temps assurer la primauté de l'Etat de droit, notamment en procédant aux réformes appropriées. Ainsi, l'Etat renforce le dispositif institutionnel en s'assurant d'une répartition claire des missions liées à la réglementation d'une part, et celles concernant la régulation d'autre part ; (ii) Une régulation sectorielle efficace dans un environnement réglementaire stabilisé par l'Etat ; (iii) la poursuite de l'ouverture des marchés des télécommunications à la concurrence. Après avoir mis fin, depuis juillet 2004, au régime de monopole octroyé à la Sonatel, l'Etat compte procéder à l'ouverture de l'ensemble des segments du marché des télécommunications.

Pour ce qui est du **commerce**, articulée autour des grandes orientations de la Nouvelle Initiative Africaine (NEPAD) et de l'Union Africaine, la stratégie de développement du commerce constitue un des leviers privilégiés devant permettre de mieux tirer profit des opportunités commerciales attendues de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, des Traités instituant l'UEMOA et de la CEDEAO, et des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés.

La stratégie vise à favoriser, à l'horizon 2015, une bonne intégration du Sénégal dans l'économie mondiale, grâce à un équilibre puis à un surplus de la balance commerciale, et un approvisionnement satisfaisant du marché intérieur.

A cet égard, les axes stratégiques poursuivis sont : (i) l'amélioration de l'accès aux marchés, (ii) le renforcement de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine ; le développement de la capacité de production et d'offre à l'exportation, et assurer sa promotion ; (iii) la contribution au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire national.

Pour ce qui est du **sous-secteur du tourisme**, l'objectif central poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP et à la lettre de politique sectorielle, est la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national aux fins d'en tirer le maximum de profit. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement du tourisme de masse ; (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

S'agissant du **secteur quaternaire**, le Gouvernement confère une place de choix au capital humain dans la croissance et le développement durable. C'est ce qui explique les efforts importants déployés par le Gouvernement pour l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Ces efforts se traduisent par l'attention particulière accordée à l'éducation et à la formation, aux soins de santé ainsi qu'à l'accès à l'eau potable.

Au niveau de la **politique éducative**, les priorités du Gouvernement sont axées sur les activités développées dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui

permettront de satisfaire aux exigences de la scolarisation universelle conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire et de lutte contre la pauvreté. A cet égard, l'enseignement élémentaire sera la première priorité de développement.

L'amélioration de la qualité et le processus de décentralisation et de déconcentration constitueront des dominantes majeures des stratégies de développement du secteur.

En seconde priorité est placée à la formation professionnelle et technique, dont la finalité est de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie.

Les principes directeurs du programme reposent sur une approche globale de l'éducation et une vision à long terme sur la stratégie de développement du secteur. Ainsi, pour garantir une maîtrise des flux, une articulation entre les différents niveaux et filières est nécessaire. Les orientations du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation sont au nombre de trois: (i) l'élargissement de l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire et à la formation; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux ; (iii) l'amélioration de la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à ; (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Les performances économiques sont largement tributaires du niveau de développement de la **recherche scientifique** quel que soit le pays de référence. La naissance de grands laboratoires et de sociétés multinationales dans les domaines de la technologie détermine de nouvelles formes de génération du bien être social. Afin de tirer profit du contexte actuel marqué par la globalisation et la délocalisation des activités de recherche, de production industrielle, de diffusion des produits de la technologie et du commerce, le Gouvernement intégrera ces nouvelles perspectives et créera un environnement favorable au développement de la recherche scientifique.

Pour la **santé**, le Gouvernement poursuivra la politique de prévention des risques sanitaires et de renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agira ainsi de disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins. A cet effet, les stratégies envisagées sont relatives à : (i) l'accélération du processus de l'offre de services de base communautaires particulièrement en milieu rural par la création et le renforcement des centres de santé communautaire, la formation des agents de ces

services ainsi que le renforcement des fonds d'appui aux mutuelles de santé ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé par la construction de structures de santé, l'appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres et l'acquisition d'équipements et de médicaments sociaux ; (iii) le développement des ressources humaines avec notamment le recrutement et la mise en place de personnel médical ; (iv) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène, l'assainissement et la poursuite du programme Information Education Communication (IEC) ; (v) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique particulièrement dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et du paludisme ; (vi) le renforcement des mesures de lutte contre les MST/SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de Santé de la Reproduction (SR) pour lutter contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile en généralisant les consultations prénatales et les programmes de vaccination. (viii) le développement chez les populations des attitudes et comportements de préventions des maladies et enfin (ix) la gestion des déchets hospitaliers.

S'agissant de **l'hydraulique urbaine et l'assainissement**, l'objectif majeur de la politique reste la garantie de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations notamment les plus démunies, la gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain devrait largement dépasser 80 % en 2006 grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Concernant le **sous-secteur de la culture**, le Gouvernement poursuivra : (i) la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel; (ii) la mise en place d'un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture ; (v) l'appui aux institutions de développement culturel et la création de mutuelles pour la promotion de la culture.

Au niveau du sous secteur **des sports**, la politique de développement sera ainsi bâtie autour de orientations stratégiques suivantes : (i) Harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs, (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel ; (iii) promouvoir la modernisation du sport et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) revaloriser la formation et l'encadrement à la mesure des objectifs de performance ; (vii) développer les ressources humaines ; (v) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales ; (vi) promouvoir des sources novatrices de financement ; (vii) promouvoir l'hygiène et la santé par les activités physiques et sportives ; (viii) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés ; (ix) l'implantation de filières qualifiantes chez les jeunes et les adolescents sportifs et le développement des systèmes Sports-Etudes ; (x) promouvoir la fonction économique du sport à travers notamment le soutien aux activités de pêche sportive qui assurent la gestion durable des ressources halieutiques, l'installation d'industries de

confection d'articles sportifs, la promotion du commerce des équipements de sport et produits d'accompagnement et enfin (xi) la promotion des échanges entre structures de sport nationales et internationales par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En matière **d'Urbanisme et d'Habitat**, les objectifs poursuivis reposent essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats en produisant des logements décents pour le plus grand nombre. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de mise en œuvre du plan Jaxay ; (iii) et l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. Cela passe par un meilleur équipement et une plus grande couverture du territoire par les services de sécurité (Police, Gendarmerie, Armée) et une amélioration de leurs conditions de travail. A cet égard, il sera procédé graduellement à un recrutement de personnels pour les services de sécurité afin d'atteindre un ratio (agents de sécurité/population) satisfaisant. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à la construction d'un commissariat dans chaque département ainsi qu'à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

Le Gouvernement renforcera l'indépendance de la **justice** et son accessibilité par le recrutement de magistrats et leur formation en matière commerciale, l'amélioration de leurs conditions de travail, le recrutement de greffiers et la modernisation par l'informatisation des greffes et par la construction et la réhabilitation des tribunaux. La lutte contre la corruption sera intensifiée afin de réduire les surcoûts et garantir de meilleures perspectives de développement économique et social. Le gouvernement fait de la modernisation du système judiciaire, un axe central des principaux programmes de bonne gouvernance. Ainsi la réforme du système judiciaire s'inscrit dans le sillage d'une série de réformes institutionnelles entreprises par les autorités sénégalaises pour permettre de : (i) renforcer le processus démocratique engagé ; (ii) préserver la paix sociale et consolider le respect des droits de la personne ; (iii) sécuriser les investissements internes et externes au bénéfice du développement économique et social et (iv) enfin assurer l'accessibilité de la justice

S'agissant de **l'emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités HIMO ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.